

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

ANSM

Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

Décision DG n° 2016-284 du 29 novembre 2016 portant habilitation d'une inspectrice de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

NOR : AFSM1630960S

Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,
Vu le code de la santé publique, et notamment la cinquième partie, livre III (partie législative) et livres III et IV (partie réglementaire);

Vu la décision DG n° 2016-283 du 29 novembre 2016 portant désignation d'une inspectrice de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,

Décide:

Article 1^{er}

En application des articles L. 5313-1 à L. 5313-3 et R. 5412-1 du code de la santé publique, est habilitée à la recherche et à la constatation d'infractions pénales l'inspectrice de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé dont le nom suit: Mme Carine LE JAOEN, ingénieure en chimie fine et ingénierie.

Article 2

Le directeur de l'inspection est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 29 novembre 2016.

*Le directeur général
de l'Agence nationale
de sécurité du médicament
et des produits de santé,
DR D. MARTIN*